



## COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

### Changement d'heure : on change la pile de l'avertisseur

**Longueuil, le 30 octobre 2017** – Le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SSIAL) invite les citoyens à profiter du changement d'heure du 5 novembre prochain pour remplacer la pile de leur avertisseur de fumée et s'assurer du bon fonctionnement de ce dernier.

#### À quel moment faut-il remplacer la pile?

- Lorsque l'avertisseur émet un signal sonore intermittent.
- Lors de chaque changement d'heure et lors de l'emménagement dans une nouvelle demeure (en tant que propriétaire ou locataire).
- Ne jamais utiliser une pile rechargeable.

#### Comment vérifier l'avertisseur de fumée?

- Par une vérification mensuelle, en appuyant quelques secondes sur le bouton d'essai. Le signal doit se faire entendre immédiatement.
- En vérifiant annuellement sa capacité à détecter la fumée en éteignant, avec prudence, une chandelle près de l'avertisseur. Si le détecteur est relié à une centrale, il est impératif de communiquer avec la compagnie avant d'effectuer la vérification. Une fois l'essai terminé, il faut s'assurer que la centrale ait bien reçu le signal.

#### Comment choisir un avertisseur de fumée?

- L'avertisseur le plus courant est celui à ionisation, qu'on doit installer près des chambres à coucher.
- L'avertisseur à cellule photoélectrique est, quant à lui, moins sensible aux vapeurs d'eau et de cuisson. Il est donc plus approprié de l'installer près de la cuisine et des appareils de chauffage.
- Certains avertisseurs de fumée sont munis d'un bouton silence. Ainsi, si le signal se déclenche pour une raison non fondée, il est possible de l'arrêter temporairement, sans débrancher l'avertisseur.
- Lors de l'achat de l'appareil, il est important de s'assurer que celui-ci est homologué CSA ou ULC.

#### Avertisseur de fumée avec une pile au lithium

Selon le nouveau règlement CA-2016-254 du *Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil*, tout avertisseur de fumée désuet et non relié au circuit électrique devra obligatoirement être remplacé par un avertisseur de fumée avec une pile au lithium garantissant son bon fonctionnement durant 10 ans, comparativement à la pile alcaline qui a une durée de vie moins longue. Ce choix est donc beaucoup plus économique, mais aussi plus écologique, car il réduit les répercussions sur l'environnement.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec la Division des mesures préventives du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil, au 450 463-7038, ou visitez le site Internet du ministère de la Sécurité publique à [securitepublique.gouv.qc.ca](http://securitepublique.gouv.qc.ca), sous la rubrique *Sécurité incendie*.

Source : Ministère de la Sécurité publique et Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil

#### À propos de l'agglomération de Longueuil

*L'agglomération de Longueuil compte plus de 420 000 habitants, et comprend les villes de Longueuil, Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert. Le conseil d'agglomération exerce ses compétences notamment dans les matières suivantes : les services de sécurité publique, la cour municipale, le transport collectif, le traitement des eaux, l'évaluation municipale, le logement social, l'élimination et le recyclage des matières résiduelles.*

